

## **PROCES VERBAL**

### **COMITE TECHNIQUE**

**Mardi 23 Avril 2019**

#### **Grand Cubzaguais Communauté de Communes**

#### **ORDRE DU JOUR**

- Suppression de poste
- Changement d'affectation
- Questions diverses

#### **Présents :**

Membres représentant la Communauté de Communes : Messieurs MERCADIER Armand, SUBERVILLE Jean Pierre et Mme BOURSEAU Christiane

Membres représentant le personnel : Mesdames CONRAD Elise et NIVELLE Lorène, Monsieur CAREY Guillaume

Représentant l'administration de la collectivité : Monsieur GANTCH Sébastien (DGA).

Désignation des secrétaires de séance : M SUBERVILLE et MME NIVELLE

Monsieur le Président accueille les membres du Comité Technique, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Le compte rendu du dernier Comité est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président rapporte les principales modifications proposées au règlement intérieur.

Monsieur le Président rappelle qu'une enquête a été menée par le CDG 33 sur un possible contrat de groupe pour une mutuelle. Les services de la Communauté de Communes ont pris contact avec les services du CDG 33.

#### **Suppression de poste :**

Monsieur le Président indique qu'il y a une erreur de saisie sur le dossier de synthèse qui a été adressé aux membres du Comité. En effet, la date à laquelle la suppression de poste sera effective est le 1<sup>er</sup> Mai 2019, et non le 1<sup>er</sup> juin 2019.

Monsieur le Président précise qu'un poste d'agent d'animation à 35h va être supprimé, et va être ramené à 19h.

MME CONRAD demande quelles sont les conséquences au tableau des effectifs.

Le Président indique que ce tableau sera présenté au prochain Conseil Communautaire, et par voie de conséquence au prochain CT.

Approbation à l'unanimité.

### **Changement d'affectation :**

Suite à la demande de reclassement d'un agent, un changement d'affectation va être effectué.

L'agent reste sur un poste à temps complet, avec environ 900h à accomplir au sein au sein des centre de loisirs, et 707h au service entretien du bâtiment.

MME CONRAD demande si au vu des restrictions médicales de l'agent, les fonctions d'entretien ne vont pas poser de problème à l'agent dans l'exercice de ses missions. Le DGA lui répond que l'agent a été jugé apte à ses fonctions par la médecine préventive, Il n'y aura donc pas de soucis.

MME CONRAD demande si le maintien du grade de l'agent, soit agent social, ne pose pas un problème statutaire, au vu des nouvelles fonctions de l'agent.

Le DGA lui répond que l'autorité territoriale a fait en fonction de l'intérêt de l'agent.

Approbation à l'unanimité.

### **Informations diverses :**

#### **Remboursement des frais de transports :**

Une note rappelant la réglementation en vigueur sera distribuée avec les bulletins de salaire du mois d'Avril 2019.

En résumé, le DGA précise que la prise en charge se fera sur les abonnements à hauteur de 50%.

MME CONRAD demande à partir de quand cette mesure sera mise en place au sein de notre collectivité et si il y aura un effet rétroactif.

Le sujet n'a pas été abordé à ce jour.

M SUBERVILLE s'interroge sur la non application de cette mesure.

MME CONRAD demande si, dans le cadre du développement durable, les déplacements à vélo seront indemnisés.

MME BOURSEAU annonce qu'il semblerait que la gare de Saint André soit équipée, dans quelques temps, de vélos électriques.

#### **Mutuelle**

Monsieur Le Président indique que le Centre de Gestion a du retard dans sa procédure. Cependant il n'y a pas de problème sur ce dossier. Cette offre sera ouverte à tous les agents.

### **Questions diverses**

M CAREY fait part à l'assemblée d'une demande d'un agent. Une auxiliaire de puériculture l'a en effet questionné sur le fait de ne pas avoir perçu de CIA.

Le DGA précise que les décrets du RIFSEEP relatifs à ces grades ne sont pas sortis. En conséquence, les agents pour lesquels le RIFSEEP ne peut être alloué, ne peuvent pas percevoir de CIA.

MME CONRAD aborde le sujet du changement de locaux. Le CT ou le CHSCT ne doivent-ils pas être saisis ?

A ce jour, l'intégration de la MSAP par le personnel n'a pas de date précise. Il n'a pas été envisagé de saisir le CHSCT à ce sujet.

Prochaines séances : CHSCT 9H et CT 10h le 28/05/2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h50.

A Saint André de Cubzac,  
Le 24 Avril 2019,

Le Secrétaire

Le Secrétaire Adjoint

Le Président